

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

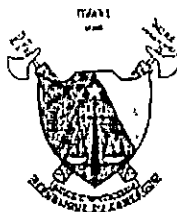
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

S-SOUS-DIRECTION DU BUDGET

www.minefop.gov.cm



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF EMPLOYMENT
AND VOCATIONAL TRAINING

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET

PROJET DE TRANSFORMATION D'UNE SAR/SM EN CFM.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 11001 /AAMI/MINEFOP/SG/DAG/2024 DU 16 JAN 2024
POUR LA PRE-SELECTION DES BUREAUX D'ETUDES EN VUE DE LA REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES
ET ARCHITECTURALES POUR LA TRANSFORMATION D'UNE SAR/SM EN CFM.

I. CONTEXTE

Créé en décembre 2004 avec pour mission globale d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelles, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle s'est engagé dans plusieurs activités visant la lutte contre le chômage, voire la pauvreté. En matière de développement de ressources humaines, ce département ministériel a hérité de plus 500 structures publiques et privées agréées de formation professionnelles dont le diagnostic présentait un visage très peu luisant à cette époque. On a relevé entre autres l'absence de programmes adaptés aux besoins de l'économie, des équipements et matériels didactiques qualitativement et quantitativement insuffisants, des formateurs peu qualifiés lorsqu'ils existent, une gestion insuffisante des structures, une très faible implication du secteur de production dans la formation.

Dans sa Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), le Gouvernement s'est engagé, en ce qui concerne le développement du capital humain : (1) d'offrir une formation professionnelle efficace et adaptée aux besoins de l'économie, permettant à la fois de réguler les flux au niveau du primaire, du secondaire et du supérieure, (2) de mettre l'accent sur l'adéquation formation/emploi et sur les formations susceptibles d'accompagner le développement industriel du pays, en vue de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.

Pour apporter des réponses durables à tous ces défis, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a engagé depuis 2008, une réforme du dispositif de formation professionnelle pour l'emploi, dont le but est de développer et de diversifier l'économie, ainsi que l'accès des jeunes à l'emploi, en améliorant l'offre de formation professionnelle en faveur des métiers porteurs.

II. OBJECTIFS

Objectifs généraux.

- offrir une formation professionnelle efficace et adaptée aux besoins de l'économie, permettant à la fois de réguler les flux au niveau du primaire, du secondaire et du supérieure ;
- mettre l'accent sur l'adéquation formation/emploi et sur les formations susceptibles d'accompagner le développement industriel du pays, en vue de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.

Objectifs spécifiques

- faire le diagnostic et un état des lieux ;
- déterminer les cinq premiers métiers prioritaires devant faire l'objet des formations dans les futurs CFM à partir d'une analyse des besoins en main d'œuvre locale ;
- réaliser des études techniques (levées topographiques, études multi-réseaux (adduction d'eau, branchement électrique) ;
- réaliser une étude de programmation architecturale des futures CFM ;
- réaliser les Avants Projets Sommaires (APS) et les Avants Projets Détaillés (APD) sur la base des plans types des Centres de formation aux métiers disponibles ;
- élaborer les descriptifs et les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) des travaux (réhabilitations, terrassements, aménagements, constructions, etc.) à réaliser ;
- établir le Bordereau des prix unitaires (BPU) et le devis quantitatif et estimatif (DQE) des prestations à réaliser ;
- établir la liste et les spécifications techniques des équipements susceptibles d'être utilisés dans les ateliers, les salles spécialisées, les bureaux et salles de formation, assortie de leurs coûts pour chaque métier ;
- réaliser une notice d'impact environnemental de la ou les communes de céans qui seront soumises au maire avec l'avis technique du Délégué Départemental du MINEPEDD territorialement compétent.
- Produire le certificat ou l'attestation de conformité environnementale dûment signée par l'autorité compétente.

III. RESULTATS ATTENDUS

A la fin de l'étude, il est attendu du Prestataire :

- le rapport du diagnostic et de l'état des lieux des SAR/SM concernées ;
- le rapport de l'analyse des besoins en Main-d'œuvre ;
- la liste des cinq premiers métiers prioritaires devant faire l'objet des formations dans les futurs CFM ;
- le rapport des études techniques (levées topographiques, études multi réseaux (adduction d'eau, branchement électrique) ;
- le rapport de programmation architecturale des futures CFM ;
- les Avants Projets Sommaires (APS) et les Avants Projets Détaillés (APD) sur la base des plans types des Centres de formation aux métiers disponibles ;
- les descriptifs et les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) des travaux (réhabilitations, terrassements, aménagements, constructions, etc.) à réaliser ;
- le Bordereau des prix unitaires (BPU) et le devis quantitatif et estimatif (DQE) des prestations à réaliser ;
- la liste et les spécifications techniques des équipements susceptibles d'être utilisés dans les ateliers, les salles spécialisées, les bureaux et salles de formation,
- les coûts des équipements pour chaque spécialité.

IV. QUALIFICATION ET EXPERIENCE DU PERSONNEL

Pour la réalisation de cette mission, le Consultant devra mobiliser un personnel suffisamment qualifié pour effectuer la prestation. Ce personnel sera constitué ainsi qu'il suit :

Un Chef de projet : Diplôme de troisième cycle universitaire en Sciences de l'éducation ou en Ingénierie de la formation professionnelle ayant au moins dix ans d'expérience dans la réalisation des prestations similaires et disposant d'une forte expertise dans le domaine de l'ingénierie pédagogique de la formation professionnelle (ayant exécuté au moins quatre réalisations).

Un Architecte : Diplôme d'Architecte, inscrit à l'ordre, ayant au moins cinq ans d'expérience, ayant réalisé au moins deux projets concernant la conception d'infrastructures à vocation éducative.

7

Un Ingénieur de Génie Civil : Diplôme d'Ingénieur de Génie Civil, inscrit à l'ordre ayant au moins cinq ans d'expérience, disposant de solides connaissances des modes de constructions possibles et une parfaite maîtrise des logiciels de calcul bâtiment (au moins deux réalisations dans le suivi des travaux de construction des bâtiments destinés à l'enseignement technique ou à la formation professionnelle).

Un Topographe : Diplôme de Technicien Supérieur en Topographie ayant au moins cinq ans d'expérience dans la réalisation des prestations similaires avec de solides connaissances en étude de sol et multi réseaux.

Un Métreur : Diplôme de Technicien Supérieur en Génie Civil ayant au moins cinq ans d'expérience dans la réalisation des prestations similaires.

Un Méthodologue : Diplôme de Master au moins dans le domaine des sciences de l'éducation ayant au moins cinq ans d'expérience dans la réalisation d'au moins trois prestations et dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et/ou de la Formation Professionnelle.

Un environnementaliste : Diplôme (BAC+5) c'est-à-dire DEA, DESS, Master ou un diplôme équivalent en ingénierie ou gestion de l'environnement ou toute autre discipline connexe. 05 années d'expérience professionnelle pertinente en analyse environnementale et sociale de projet d'infrastructure et activités connexes.

N.B : Chaque Expert devra joindre à son dossier une attestation justifiant de sa disponibilité pour la réalisation de la mission.

V. DUREE DE LA MISSION

Quatre (04) mois à partir de la notification du marché.

VI. CONSTITUTION DU DOSSIER

Les dossiers doivent être présentés de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui doivent être obligatoirement communiqués et feront l'objet de vérification.

a) Volume 1 : Pièces administratives

Le « volume 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes, datées de moins de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des dossiers. Il s'agit de :

- ❖ Une lettre de motivation dûment signée et précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres National Restreint s'il est présélectionné avec une indication de l'adresse et la localisation de la structure ;
- ❖ Une copie du registre de commerce ;
- ❖ Une copie de l'Attestation de non redevance fiscale ;
- ❖ Une Attestation d'Immatriculation ;
- ❖ Une attestation de non faillite délivrée par le greffe du tribunal de Grande instance ou Première instance du domicile du candidat ;
- ❖ Une attestation de non exclusion des Marchés publics délivrée par l'ARMP ;

Il est précisé que l'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus après épuisement du délai réglementaire de 48 heures entraînera la non recevabilité de la candidature.

b) Volume 2 : Dossier Technique

Le dossier technique devra comprendre :

b1- Les moyens humains

Le Cabinet devra justifier de sa capacité à pouvoir mobiliser un personnel clé présenté ci-dessus.

N.B : Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel sont fournies et dûment signées à savoir :

- le curriculum vitae paraphé et signé de chaque personnel ;
- la copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel signée par l'Autorité Administrative compétente ;
- l'attestation de disponibilité signée de chaque personnel.

La non production de l'une de ces pièces entraînera pour le personnel considéré, la note zéro (0).

B₂- Les références du Cabinet

Le Cabinet devra fournir les documents attestant qu'elle a réalisé avec succès au cours des trois dernières années au moins trois projets dans le domaine similaire. Pour être validée, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants :

- ❖ la copie de l'extrait du contrat enregistré comportant les 1^{ères} et dernières pages ;
- ❖ le procès-verbal de réception des prestations et/ou l'attestation de bonne fin délivrée par le Maître d'ouvrage ou ses services.

Toute fausse déclaration entraînera le rejet de l'offre du candidat.

VII. CRITERES D'EVALUATION ET DE SELECTION DES CABINETS

Après réception des offres, il sera procédé à leur évaluation au vu des critères suivants :

A	EXPERIENCE GENERALE DU SOUMISSIONNAIRE DANS LE DOMAINE FAISANT L'OBJET DE LA CONSULTATION	20/POINTS				
	<table><tr><th>SOUS CRITERES</th><th>POINTS</th></tr><tr><td>Soumissionnaire ayant déjà réalisé des études similaires : ▪ Nombre de réalisations similaires supérieur ou égal à 2 (20pts) ▪ Nombre de réalisations similaire égal à 1 (10 points) </td><td>20</td></tr></table>	SOUS CRITERES	POINTS	Soumissionnaire ayant déjà réalisé des études similaires : ▪ Nombre de réalisations similaires supérieur ou égal à 2 (20pts) ▪ Nombre de réalisations similaire égal à 1 (10 points)	20	
SOUS CRITERES	POINTS					
Soumissionnaire ayant déjà réalisé des études similaires : ▪ Nombre de réalisations similaires supérieur ou égal à 2 (20pts) ▪ Nombre de réalisations similaire égal à 1 (10 points)	20					
B	QUALIFICATION ET REFERENCES DU PERSONNEL CLE	75/POINTS				
	<table><tr><th>SOUS CRITERES</th><th>POINTS</th></tr><tr><td> <u>Equipe du projet :</u> L'équipe du projet devra être composé ainsi qu'il suit : ➤ un chef de mission ; ➤ un architecte ; ➤ un ingénieur de génie civil ; ➤ un méthodologue ; ➤ un métreur ; ➤ un environnementaliste. <u>Qualification d'ordre générale</u> Un Chef de projet (16 points) </td><td>75</td></tr></table>	SOUS CRITERES	POINTS	<u>Equipe du projet :</u> L'équipe du projet devra être composé ainsi qu'il suit : ➤ un chef de mission ; ➤ un architecte ; ➤ un ingénieur de génie civil ; ➤ un méthodologue ; ➤ un métreur ; ➤ un environnementaliste. <u>Qualification d'ordre générale</u> Un Chef de projet (16 points)	75	
SOUS CRITERES	POINTS					
<u>Equipe du projet :</u> L'équipe du projet devra être composé ainsi qu'il suit : ➤ un chef de mission ; ➤ un architecte ; ➤ un ingénieur de génie civil ; ➤ un méthodologue ; ➤ un métreur ; ➤ un environnementaliste. <u>Qualification d'ordre générale</u> Un Chef de projet (16 points)	75					

Diplôme de troisième cycle universitaire en Sciences de l'éducation ou en Ingénierie de la formation professionnelle ayant au moins et disposant d'une forte expertise	06 points
Expérience d'au moins dix (10) ans	05 points
Connaissances dans le domaine de l'ingénierie pédagogique de la formation professionnelle (ayant exécuté au moins quatre réalisations).	05 points

Un Architecte (14 points)

Diplôme d'architecte	05 points
Etre inscrit à l'ordre pour l'année en cours	05 points
Expérience d'au moins cinq (05) ans ayant réalisé au moins deux projets concernant la conception d'infrastructures à vocation éducative	04 points

Un Ingénieur de génie civil (14 points)

Diplôme d'Ingénieur de Génie Civil, inscrit à l'ordre	05 points
Expérience d'au moins au moins cinq (05) ans d'expérience	05 points
Avoir de solides connaissances des modes de constructions possibles et une parfaite maîtrise des logiciels de calcul bâtiment (au moins deux réalisations dans le suivi des travaux de construction des bâtiments destinés à l'enseignement technique ou à la formation professionnelle).	04 points

Un Méthodologue (11 points)

Diplôme de second cycle universitaire en Ingénierie de la Formation ou Sciences de l'Education	05 points
Expérience d'au moins cinq ans	03 points
Aptitudes en ingénierie de formation	03 points

Un Métreur (10 points)

Diplôme de Technicien Supérieur en Génie Civil	05 points
Avoir au moins cinq ans d'expérience dans la réalisation des prestations similaires	05 points

Un environnementaliste (10 points)

Diplôme (BAC+5) DEA, DESS, Master ou un diplôme équivalent en ingénierie ou gestion de l'environnement ou toute autre discipline connexe	05 points
Expérience d'au moins cinq ans d'expérience professionnelle pertinente en analyse environnementale et sociale de projet d'infrastructure et activités connexes	05 point

	Présentation de l'offre (5 points)		05	
	Lisibilité	01 point		
	Sommaire sur chaque volume	01 point		
	Reliure des pièces	01 point		
	Intercalaire couleur	01 point		
	Agencement des pièces tel qu'indiqué dans le DAO	01 point		
	TOTAL DES POINTS		100	

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à quatre-vingt (80) points sur 100, seront retenus pour participer à l'Appel d'offres Restreint.

VIII. DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais doivent être remis en trois (03) exemplaires dont un original et deux copies marquées comme telles, sous plis fermé et scellé, au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), Direction des Affaires Générales (DAG), sise à l'immeuble principal à Nlongkak au plus tard le 15 FEV 2024 à 15 heures 30 minutes avec la mention :

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 100 /AAMI/MINEFOP/SG/DAG/2024 DU 6 JAN 2024
POUR LA PRE-SELECTION DES BUREAUX D'ETUDES EN VUE DE LA REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES ET ARCHITECTURALES POUR LA TRANSFORMATION D'UNE SAR/SM EN CFM.

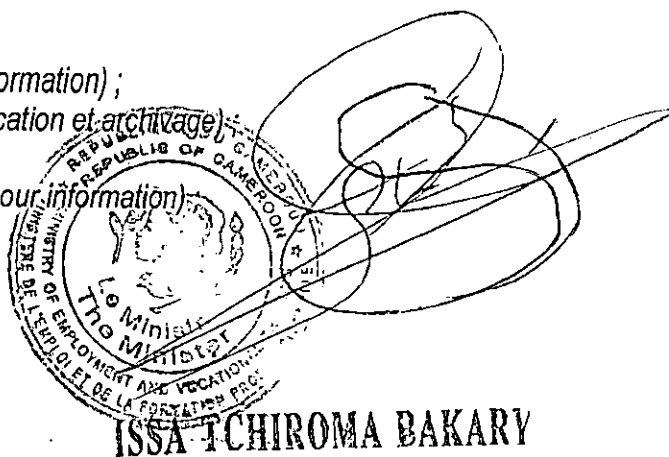
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

IX. PUBLICATION DES RESULTATS

La publication de l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint portant sur « la réalisation des études techniques et architecturales pour la transformation d'une SAR/SM en CFM » tiendra lieu des résultats du présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Copie :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- MINEFOP ;
- Président CIPM (pour information) ;
- Affichage/Chrono.





PROJECT TO CONVERT AN SAR/SM INTO A CFM.

CALL FOR EXPRESSIONS OF INTEREST N° 001/AAMI/MINEFOP/SG/DAG/2024 FROM 6 JAN 2024
FOR THE PRE-SELECTION OF DESIGN FIRMS TO CARRY OUT TECHNICAL AND ARCHITECTURAL STUDIES
FOR THE CONVERSION OF AN SAR/SM INTO A CFM.

I. BACKGROUND

The Ministry of Employment and Vocational Training was set up in December 2004 with the overall remit of developing and implementing government policy on employment, training and vocational integration, and has undertaken a number of activities aimed at combating unemployment and even poverty. In terms of human resources development, this ministerial department inherited more than 500 accredited public and private vocational training structures, the diagnosis of which was not very bright at the time. These included a lack of programmes tailored to the needs of the economy, teaching equipment and materials that were qualitatively and quantitatively inadequate, poorly qualified trainers where they existed, inadequate management of the facilities, and very little involvement of the production sector in training.

In its National Development Strategy 2020-2030 (National Development Strategy 2020-2030 - SND30), the Government has committed itself, with regard to the development of human capital, to: (1) offering effective vocational training that is adapted to the needs of the economy, making it possible to regulate flows at primary, secondary and tertiary levels; (2) focusing on the training/job match and on training likely to support the country's industrial development, with a view to Cameroon's emergence by 2035.

To provide sustainable responses to all these challenges, the Ministry of Employment and Vocational Training launched a reform of the vocational training for employment scheme in 2008, with the aim of developing and diversifying the economy, as well as improving young people's access to employment, by improving the vocational training on offer for promising occupations.

II. OBJECTIVES

General objectives.

- offer effective vocational training that is tailored to the needs of the economy, making it possible to regulate flows at primary, secondary and tertiary levels;
- to focus on the training/job match and on training likely to support the country's industrial development, with a view to Cameroon's emergence by 2035.

Specific objectives

- make a diagnosis and take stock of the situation;
- Identify the top five priority occupations for training in future MTCs, based on an analysis of local labour needs;
- Carrying out technical studies (topographical surveys, multi-network studies (water supply, electrical connections), etc.);
- carry out an architectural programming study for future CFMs;
- Preliminary outline plans (APS) and detailed preliminary plans (APD) based on the standard plans of the training centres available;
- draw up descriptions and Specific Technical Specifications (Cahiers des Clauses Techniques Particulières - CCTP) for the works (refurbishments, earthworks, developments, constructions, etc.) to be carried out;
- draw up the Unit Price Schedule (BPU) and the Quantities and Estimates Specification (DQE) for the services to be carried out;
- draw up a list and technical specifications of the equipment likely to be used in workshops, specialised rooms, offices and training rooms, together with the costs for each trade;
- draw up an environmental impact report for the commune(s) in question, which will be submitted to the mayor with the technical opinion of the MINEPDED Departmental Delegate responsible for the area.
- Produce the environmental compliance certificate or attestation duly signed by the competent authority.

III. EXPECTED RESULTS

At the end of the study, the Service Provider is expected to:

- the diagnostic and status report on the SAR/SM concerned;
- the labour needs analysis report ;
- the list of the top five priority trades to be trained in the future MTCs;
- technical study reports (topographical surveys, multi-network studies (water supply, electricity connections), etc.);
- the architectural programming report for future CFMs;
- Summary Preliminary Projects (APS) and Detailed Preliminary Projects (APD) based on the standard plans of the training centres available;
- descriptions and specifications of the work to be carried out (refurbishments, earthworks, development, construction, etc.);
- the Unit Price Schedule (BPU) and the Quantities and Estimates Specification (DQE) for the services to be carried out;
- the list and technical specifications of equipment likely to be used in workshops, specialised rooms, offices and training rooms,
- equipment costs for each specialty.

IV. STAFF QUALIFICATIONS AND EXPERIENCE

In order to carry out this assignment, the Consultant shall mobilize sufficiently qualified personnel to perform the service. This staff will be constituted as follows:

A Project Manager: with a postgraduate degree in Education Sciences or Vocational Training Engineering, with at least ten years' experience in providing similar services and with considerable expertise in the field of pedagogical engineering for vocational training (having carried out at least four projects).

An architect: a registered architect with at least five years' experience, who has completed at least two projects involving the design of educational infrastructure.

A Civil Engineer: a registered Civil Engineer with at least five years' experience, sound knowledge of possible construction methods and a perfect command of building calculation software (at least two projects monitoring construction work on buildings intended for technical education or vocational training).

A Topographer: Higher Technician Diploma in Topography with at least five years' experience in carrying out similar services, with solid knowledge of soil and multi-network studies.

A Quantity Surveyor: Higher Technical Diploma in Civil Engineering with at least five years' experience in carrying out similar services.

A Methodologist: at least a Master's degree in education sciences with at least five years' experience in delivering at least three services in the field of educational engineering and/or vocational training.

An environmentalist: Degree (BAC+5) i.e. DEA, DESS, Master's or equivalent degree in environmental engineering or management or any other related discipline. 05 years' relevant professional experience in environmental and social analysis of infrastructure projects and related activities.

N.B.: Each Expert must enclose a certificate proving that he is available to carry out the assignment.

V. DURATION OF THE ASSIGNMENT

Four (04) months from notification of the contract.

VI. FILE CREATION

Dossiers must be presented as clearly and in as much detail as possible. The following elements must be communicated and will be subject to verification.

a) Volume 1: Administrative documents

Volume 1" will include the following administrative documents (originals or certified copies, dated less than three (03) months from the date of submission of the applications. These are :

- ❖ A duly signed letter of motivation stating that the candidate intends to submit a tender to the National Restricted Call for Tenders if he is shortlisted, with an indication of the address and location of the structure;
- ❖ A copy of the trade register ;
- ❖ A copy of the tax clearance certificate;
- ❖ A certificate of registration;
- ❖ A certificate of non-bankruptcy issued by the clerk's office of the district court or court of first instance of the applicant's place of residence;
- ❖ A certificate of non-exclusion from public contracts issued by the ARMP;

Please note that the absence or invalidity of any of the above documents after the 48-hour deadline will result in the application not being accepted.

b) Volume 2: Technical File

The technical file must include :

b₁ - Human resources

The Firm must demonstrate its ability to mobilise the key personnel described above.

N.B: The proposed personnel will only be considered in the evaluation if the required supporting documents dated less than three months and relating to the said personnel are provided and duly signed, namely :

- the initialled and signed curriculum vitae of each member of staff ;
- a certified copy of each employee's diploma signed by the competent administrative authority;
- the availability certificate signed by each member of staff.

Failure to produce any of these documents will result in a zero (0) score for the staff concerned.

B₂ - The firm's references

The firm must provide documentary evidence that it has successfully completed at least three projects in a similar field over the last three years. To be validated, each reference must be justified by the following elements:

- ❖ a copy of the extract from the registered contract including the 1^{ères} and last pages;
- ❖ the service acceptance report and/or the certificate of successful completion issued by the project owner or its departments.

Any false declaration will result in the rejection of the candidate's tender.

VII. CRITERIA FOR EVALUATING AND SELECTING FIRMS

Once the bids have been received, they will be evaluated on the basis of the following criteria:

A	GENERAL EXPERIENCE OF THE TENDERER IN THE FIELD COVERED BY THE CONSULTATION		20/POINTS				
	<table><tr><th>SUB-CRITERIA</th><th>POINTS</th></tr><tr><td>Tenderer who has already carried out similar studies: ▪ Number of similar projects greater than or equal to 2 (20pts) ▪ Number of similar achievements equal to 1 (10 points) </td><td>20</td></tr></table>		SUB-CRITERIA	POINTS	Tenderer who has already carried out similar studies: ▪ Number of similar projects greater than or equal to 2 (20pts) ▪ Number of similar achievements equal to 1 (10 points)	20	
SUB-CRITERIA	POINTS						
Tenderer who has already carried out similar studies: ▪ Number of similar projects greater than or equal to 2 (20pts) ▪ Number of similar achievements equal to 1 (10 points)	20						
B	QUALIFICATIONS AND REFERENCES OF KEY PERSONNEL		75/POINTS				
	<table><tr><th>SUB-CRITERIA</th><th>POINTS</th></tr><tr><td> <u>Project team :</u> The project team should be composed as follows: ➤ a head of mission ; ➤ an architect ; ➤ a civil engineer ; ➤ a methodologist ; ➤ a quantity surveyor ; ➤ an environmentalist. <u>General qualification</u> <i>A Project Manager (16 points)</i> </td><td>75</td></tr></table>		SUB-CRITERIA	POINTS	<u>Project team :</u> The project team should be composed as follows: ➤ a head of mission ; ➤ an architect ; ➤ a civil engineer ; ➤ a methodologist ; ➤ a quantity surveyor ; ➤ an environmentalist. <u>General qualification</u> <i>A Project Manager (16 points)</i>	75	
SUB-CRITERIA	POINTS						
<u>Project team :</u> The project team should be composed as follows: ➤ a head of mission ; ➤ an architect ; ➤ a civil engineer ; ➤ a methodologist ; ➤ a quantity surveyor ; ➤ an environmentalist. <u>General qualification</u> <i>A Project Manager (16 points)</i>	75						

Postgraduate degree in Education Sciences or Vocational Training Engineering with at least and strong expertise	06 points	
At least ten (10) years' experience	05 points	
Knowledge in the field of vocational training pedagogical engineering (having completed at least four projects).	05 points	
An architect (14 points)		
Diploma in architecture	05 points	
Be registered with the association for the current year	05 points	
At least five (05) years' experience of at least two projects involving the design of educational infrastructure	04 points	
A civil engineer (14 points)		
Diploma in Civil Engineering, registered with the order	05 points	
At least five (05) years' experience	05 points	
Solid knowledge of possible construction methods and a perfect command of building calculation software (at least two projects monitoring construction work on buildings for technical education or vocational training).	04 points	
Methodologist (11 points)		
Postgraduate degree in Training Engineering or Education Sciences	05 points	
At least five years' experience	03 points	
Training engineering skills	03 points	
A quantity surveyor (10 points)		
Diploma of Higher Technician in Civil Engineering	05 points	
At least five years' experience in providing similar services	05 points	
An environmentalist (10 points)		
Diploma (BAC+5) DEA, DESS, Master's degree or equivalent in environmental engineering or management or any other related discipline	05 points	
At least five years' relevant professional experience in environmental and social analysis of infrastructure projects and related activities	05 points	
Presentation of the offer (5 points)		05
Legibility	01 point	
Contents of each volume	01 point	
Binding of parts	01 point	
Coloured divider	01 point	
Layout of parts as indicated in the CAD	01 point	
TOTAL POINTS		100

Only candidates who obtain a technical score of at least eighty (80) points out of 100 at the end of the evaluation will be selected to participate in the Restricted Call for Tenders.

VIII. SUBMISSION OF APPLICATIONS

Applications, written in French or English, must be submitted in three (03) copies, one original and two copies marked as such, in a closed and sealed envelope, to the Ministry of Employment and Vocational Training (MINEFOP), Directorate of General Affairs (DAG), located at the main building in Nlongkak no later than 15 FEB 2024 at 3.30 p.m, with the mention :

CALL FOR EXPRESSIONS OF INTEREST N° 001/AAMI/MINEFOP/SG/DAG/2024 OF 16 JAN 2024
FOR THE PRE-SELECTION OF CONSULTANCY FIRMS TO CARRY OUT TECHNICAL AND ARCHITECTURAL STUDIES FOR THE TRANSFORMATION OF AN SAR/SM INTO A CFM.

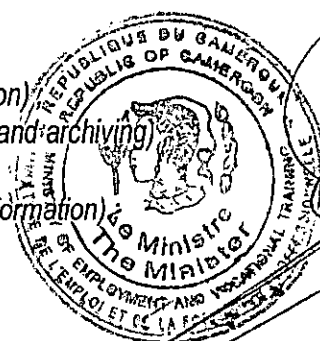
NOT TO BE OPENED UNTIL THE VOTE HAS BEEN COUNTED

IX. PUBLICATION OF RESULTS

The publication of the Restricted National Invitation to Tender relating to "the carrying out of technical and architectural studies for the conversion of a SAR/SM into a CFM" will take the place of the results of this Invitation to Express Interest.

Copy :

- MINMAP (for information)
- ARMP (for publication and archiving)
- MINEFOP ;
- President CIPM (for information)
- Display/Chrono.



ISSA TCHIROMA BAKARY